

LA RÈGLEMENTATION DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE DANS LA CEMAC, CONTRIBUTION À L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ COMMUN NUMÉRIQUE

RÉSUMÉ

Face aux difficultés pour les États membres de la CEMAC de parvenir à l'état de marché commun prôné par le Traité de N'Djamena, une réforme du droit communautaire, institutionnel et matériel, de la CEMAC a été initiée depuis quelques années déjà. C'est dans ce contexte que la réglementation des communications et du commerce électroniques a été entreprise au niveau communautaire. Plusieurs textes (Règlement, Directives et décision) visant à encadrer le secteur des communications électroniques ont été adoptés depuis 2008. Par ailleurs d'autres directives relatives au commerce électronique, aux données à caractère personnel, à la cybercriminalité et à la cybersécurité sont actuellement en cours d'adoption. La vision des pouvoirs publics communautaires est dès lors de se servir de ces outils, à forte valeur intégrative, pour favoriser l'émergence d'un marché commun numérique dans la sous-région.

Au regard de ce qui précède, ce travail a eu pour objectif d'évaluer le degré de pertinence du dispositif juridique projeté ou déjà mis en place par rapport à l'objectif poursuivi. L'important, en effet, n'est pas d'avoir la volonté ou simplement d'adopter des règles. En cette matière, et vu l'objectif à atteindre, le défi majeur consiste à mettre le cadre juridique du commerce électronique au service effectif des libertés économiques communautaires et à garantir, au profit de tous, un climat de confiance et de sécurité sur les réseaux numériques.

Dans le contexte spécifique de la CEMAC où certains textes importants sont encore au stade des projets, l'analyse, qui s'est voulue large pour épouser les différents aspects de l'intégration économique, a porté tant sur le droit positif que sur le droit prospectif. Cela a permis d'observer que, malgré ses limites sur bien de points, cette réglementation tend à prendre en compte les deux conditions fondamentales à l'implémentation d'un véritable marché commun à savoir : l'intégration matérielle des États membres et la sécurisation des transactions. Donc, par rapport à l'objectif d'intégration poursuivi, le dispositif réglementaire présente une allure globalement satisfaisante. Mais en profondeur, on observe quelques tares au rang desquelles la lenteur dans l'adoption des textes, le choix de la technique de l'harmonisation et l'absence d'un véritable droit communautaire de la consommation.

Pour l'amélioration de cette réglementation, plusieurs propositions ont été formulées.

Mots clés :

CEMAC, UEAC, OHADA, commerce électronique, communications électroniques, marché commun, contrat électronique, réglementation, écrit électronique, signature électronique, fonds de commerce électronique, libertés communautaires, interopérabilité, interconnexion, fiscalité communautaire, cybercriminalité, données personnelles, prestataires techniques.

ABSTRACT

With the difficulties of reaching a common marked by the CEMAC member states as advocated by the N'Djamena treaty, an institutional and material reform of CEMAC community law has been initiated for some years now. It is in this context that the regulation of communications and electronic commerce has been undertaken at community level. Several texts (Regulation, Directives and decision) aimed at controlling electronic communications sector have been adopted since 2008. Moreover, the adoption of other directives relating to electronic commerce, personal information data, cyber criminality and cyber security is underway. The vision of community public authorities is to use them henceforth as tools with powerful integrative values, to encourage the emergence of a numeric common market in the sub-region.

From the foregoing, this work had as objective to evaluate the degree of pertinence of the would-be legal provisions or those already in existence with respect to the objective pursued. In effect, what is important is not the will or simply the adoption of rules. In this subject matter and given the objective to be attained, the major challenge is to put in place a legal framework for electronic commerce, at the effective service of community economic freedoms and to guarantee, for the benefit of all, an atmosphere of confidence and security on numeric networks.

In the specific context of CEMAC where some important texts are still at their draft stage, the wide analysis that has been made to bring together the different aspects of economic integration touches both on positive and prospective laws. This led to the observation that despite its limits on several points, this regulation takes into consideration two fundamental conditions for the implementation of a real common market namely: material integration of the member states and the security of transactions. Thus, in relation to the objective of integration pursued, regulatory provisions are globally satisfactory. However, in reality, there are some defects amongst which are: lateness in the adoption of texts, the choice of the technique of harmonisation and the lack of a genuine community law on consumption.

Key works

CEMAC, OHADA, UEAC, electronic commerce, electronic communications, common market, electronic contract, regulation, electronic writing, electronic signature, electronic business, community freedoms, interoperability, interconnection, community taxation, cyber criminality, personal data, technical service providers.